

Niveau :	LICENCE					Année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE – GESTION					L1
Mention :	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE					
Site de Dijon :	302 h à 326 h	126 h à 150 h				452 h
Site du Creusot :	318 h ou 342 h	121 h ou 145 h				463 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Isabelle MAURI ☎ 03.80.39.57.49 isabelle.mauri@u-bourgogne.fr</p> <p>Site du Creusot : Aurore GRANERO ☎ 03 85 77 00 86 aurore.granero@u-bourgogne.fr</p>	<p>Hajiba BOURAKBA ☎ 03.80.39.39.26 hajiba.bourakba@u-bourgogne.fr</p> <p>Site du Creusot : Valérie LAGRANGE ☎ 03 85 77 40 83 valerie.lagrange@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	<p>U.F.R. Droit et Sciences Economique & Politique 4 Boulevard Gabriel – BP 17270 21072 DIJON CEDEX</p>

Objectifs de la formation et débouchés de la licence AES

■ Objectifs :

Par une formation pluridisciplinaire en droit, économie et gestion, la filière AES a pour principal objectif de permettre l'acquisition d'une polyvalence extrêmement utile pour exercer une fonction administrative dans les secteurs publics ou privés.

Elle associe la formation générale orientée sur la connaissance du monde contemporain (histoire, économie, sociologie) et l'acquisition de connaissances spécifiques à l'exercice d'une fonction administrative (droit, sciences de gestion,...), tout en développant la pratique d'une ou deux langues étrangères et la communication.

Elle convient aux bacheliers dotés d'une bonne culture générale, sachant maîtriser des concepts abstraits et capables de formuler par écrit et à l'oral le fruit d'une réflexion personnelle faisant appel à de bonnes qualités d'analyse et de synthèse et à un sens critique développé.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

1°) Poursuites d'études en Master

La mention de Master AES comporte deux parcours de Master 1 (AGT et AGE) accessibles sur sélection aux étudiants titulaires de la Licence AES.

La mention AES comprend un Master 2 Finances des collectivités territoriales et des groupements (AGT) et un Master 2 Droit du travail expert (AGE) en formation continue et appuyé sur des contrats en alternance.

Les étudiants préalablement sélectionnés en Master 1 qui valident l'année de Master 1 peuvent candidater aux sélections des Master 2 des mentions de droit de l'U.F.R. Droit et Sciences Economique & Politique (en droit, sélection en Master 2)

2°) Autres poursuites d'études

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux **concours administratifs de catégorie A et B** et propose des **modules spécifiques de préparation** à des concours administratifs de catégorie B (greffier, lieutenant de police...).

L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education prépare au **professorat des écoles ou des collèges et lycées**.

Les Instituts d'études politiques (I.E.P.) de Paris, Strasbourg, Toulouse et Aix. La sélection s'effectue sur dossier et sur épreuves.

L'entrée en deuxième année d'une école de **commerce**, après la réussite au concours d'admission.

3°) Métiers

Le diplômé de la licence AES exerce dans les secteurs des services privés ou publics suivants :

- les secteurs privés (banque, assurance, commerce, immobilier, GRH, éducation et formation, tourisme, culture...) dont le secteur social et associatif (cadre éducatif, gestion et direction de structure sanitaire et sociale, aide humanitaire).
- la fonction publique d'état et territoriale (impôt, trésor, douane, collectivités locales, sécurité sociale, inspection du travail...), la fonction publique hospitalière (cadre administratif) et la fonction publique européenne : statut de contractuel ou de fonctionnaire, suite à la réussite à un concours.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Connaissance du monde contemporain (histoire, économie, sociologie) et acquisition de connaissances spécifiques à l'exercice d'une fonction administrative (droit, sciences de gestion), pratique d'une ou deux langues étrangères et acquisition des principes fondamentaux de la communication

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Organisation générale

La mention Administration économique et sociale de la Licence du Domaine Droit Administration – comprend **six semestres**, divisés **chacun en Unités d'Enseignements** (U.E.).

La composition des UE permet la combinaison des trois pôles principaux de connaissances : droit, économie et gestion, sciences humaines et sociales.

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de **cours magistraux** (CM), et **de travaux dirigés** (TD) dans certaines matières.

Chaque unité d'enseignement est évaluée en **crédits européens**. Un semestre universitaire représente 30 Crédits européens.

Les **enseignements dispensés** pendant les six semestres qui forment le cursus **se répartissent entre des UE obligatoires** et des **UE à option**.

L'enseignement des langues étrangères est **obligatoire** pour les trois années.

Des cours sont assurés à hauteur de **30 heures par an durant les trois années** en allemand, en anglais ou en espagnol.

Dans la perspective d'une internationalisation des études et notamment un accès aux dispositifs Erasmus

Une **deuxième langue optionnelle** est proposée en allemand et espagnol.

Pour permettre aux étudiants de se présenter à une qualification reconnue en langue anglaise, une **préparation au TOEIC** (Test Of English International Communication) est organisée.

- En **1^{ère}** et en **2^{ème} année de licence**, l'enseignement se fait en un **tronc commun de connaissances** avec un équilibre des matières entre le Droit Public et le Droit Privé, l'Economie et la Gestion, les Sciences Sociales. En outre, un effort particulier est apporté dans le domaine des Techniques d'Expression en L1 et dans les aspects linguistiques propres à préparer un départ en séjour Erasmus

Le **semestre 1** permet à l'étudiant en AES d'aborder les enseignements principaux, tout en découvrant d'autres disciplines vers lesquelles il pourrait, éventuellement, se réorienter.

- En **3^{ème} année de licence** à Dijon, 2 **spécialisations** sont proposées dans le cadre de certaines UE : **Administration et Gestion des Entreprises-Gestion des Ressources Humaines** (AGE-GRH), **Administration Générale et Territoriale** (AGT) orientant les étudiants soit vers les entreprises et la gestion des ressources humaines, soit vers les concours de la fonction publique.

Objectifs de la formation et débouchés de l'année de formation : L1

■ Débouchés : entrée en deuxième année de licence AES

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Connaissances fondamentales en économie, droit, gestion, sociologie, techniques de communication.
Méthodologie appliquée à ces disciplines.

Modalités d'accès à l'année de formation : L1

■ de plein droit :

Sont admis **de droit** les titulaires des diplômes suivants :

- Baccalauréat français de toutes les sections
- Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) et titres admis en dispense du baccalauréat.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : en formation initiale s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation et en formation continue s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

La **validation des acquis de l'expérience** (VAE), décidée par la commission de la pédagogie, peut aussi permettre une admission directe en L1.

Les étudiants étrangers ne possédant pas de diplôme français devront obligatoirement se soumettre à la procédure du service des relations internationales de l'Université de Bourgogne (demande d'admission préalable en 1^{er} cycle d'Université française).

■ Les étudiants de L1 ont la possibilité de faire un stage conventionné de 1 à 3 semaines pendant les vacances universitaires. Ce stage fait l'objet d'un compte rendu obligatoire non noté.

■ **tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

Abréviations utilisées dans les tableaux :

UE : unité d'enseignement ; CM : cours magistral ; TD : travaux dirigés ; ECTS : crédits européens ; CT : contrôle terminal ; CC : contrôle continu)

SEMESTRE 1 SITE DE DIJON

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit constitutionnel	30	13.5	43.5		CT+CC	2	1	3
	Economie	26		26		CT	2		2
Total UE		56	13,5	69,5	8		4	1	5

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	Droit privé	30		30		CT	2		2
	Histoire de la construction de l'Etat	30	12	42		CT+CC	2	1	3
TOTAL UE		60	12	72	8		4	1	5

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Histoire des institutions sociales	20		20		CT	2		2
	Initiation à la comptabilité	10	7.5	17.5		CT+CC	1	1	2
TOTAL UE		30	7.5	37.5	7		3	1	4

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	LV1, FLE (1), LV débutant(1)		15	15		CC		2	2
	Techniques d'expression		7.5	7.5		CC		1	1
TOTAL UE			22.5	22.5	4			3	3

UE5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef	
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	Au choix	Espagnol ou allemand LV2 (groupes mutualisés)		12	12		CC		1	1
		Prépa concours		12	12		CC		1	1
		Démographie	12		12		CT	1		1
	Expression professionnelle		6	6		CC		1	1	
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances						Compte rendu obligatoire non noté			
TOTAL UE		12 ou 0	6 ou 18	18	3		1 ou 0	1 ou 2	2	

TOTAL SEMESTRE 1		146 ou 158	61.5 ou 73.5	219.5	30		11 ou 12	7 ou 8	19
-------------------------	--	------------	--------------	-------	----	--	----------	--------	----

SEMESTRE 1 SITE DU CREUSOT

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit constitutionnel	26	14		40		CT + CC	2	1	3
	Economie	26			26		CT	2		2
TOTAL UE		52	14		66	9		4	1	5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	Droit privé	28			28		CT	2		2
	Histoire de la construction de l'Etat	26	12		38		CT + CC	2	1	3
TOTAL UE		54	12		66	8		4	1	5

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Histoire des institutions sociales	20			20		CT	2		2
	Initiation à la comptabilité	20			20		CT+CC	1,5	0,5	2
TOTAL UE		40			40	7		3,5	0,5	4

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Anglais		15		15		CC		2	2
	Techniques d'expression		12		12		CC		1	1
TOTAL UE			27		27	3			3	3

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	Initiation au droit des collectivités territoriales	20			20		CT	2		2
	Expression professionnelle écrite		6		6		CC		1	1
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances						Rapport obligatoire non noté			
TOTAL UE		20	6		26	3		2	1	3

TOTAL SEMESTRE 1		166	59		225	30		13,5	6,5	20
-------------------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	-------------	------------	-----------

SEMESTRE 2 SITE DE DIJON

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit constitutionnel	30	13.5	43.5		CT+CC	2	1	3
	Economie	26		26		CT	2		2
Total UE		56	13,5	69,5	8		4	1	5

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	Droit des obligations	30		30		CT	2		2
	Connaissance de la France contemporaine	30	15	45		CT+CC	2	1	3
TOTAL UE		60	15	75	8		4	1	5

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Management des organisations	30		30		CT	2		2
	Comptabilité	10	7.5	17.5		CT+ CC	1	1	2
TOTAL UE		40	7.5	47.5	7		3	1	4

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	LV1, FLE (1), LV débutant(1)		15	15		CC		2	2
	Techniques d'expression		7.5	7.5		CC		1	1
TOTAL UE			22.5	22.5	4			3	3

UE5	discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	Au choix	Espagnol ou allemand LV2 (groupes mutualisés)		12	12		CC		1	1
		Prépa concours		12	12		CC		1	1
		Démographie	12		12		CT	1		1
	Expression professionnelle		6	6		CC		1	1	
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances							Compte rendu obligatoire non noté		
TOTAL UE		12 ou 0	6 ou 18	18	3		1 ou 0	1 ou 2	2	

TOTAL SEMESTRE 2		156 ou 168	64.5 ou 76.5	232.5	30		11 ou 12	7 ou 8	19
-------------------------	--	------------	--------------	-------	----	--	----------	--------	----

SEMESTRE 2 SITE DU CREUSOT

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit constitutionnel	26	14		40		CT + CC	2	1	3
	Economie	26			26		CT	2		2
TOTAL UE		52	14		66	9		4	1	5

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	Droit des obligations	28			28		CT	2		2
	Histoire de la construction de l'Etat	26	15		41		CT + CC	2	1	3
TOTAL UE		54	15		69	8		4	1	5

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Management des organisations	20			20		CT	2		2
	Comptabilité	18			18		CT+CC	1,5	0,5	2
TOTAL UE		38			38	7		3,5	0,5	4

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Anglais	8	15		23		CT + CC	1	1	2
	Techniques d'expression		12		12		CC		1	1
TOTAL UE		8	27		35	3		1	2	3

UE 5	discipline		CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	Total coef
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	Choisir une matière	Aménagement du territoire	24			24		CT	2		2
		LV2 Espagnol		24		24		CC		2	2
	Matière obligatoire	Expression professionnelle orale		6		6		CC		1	1
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances							Rapport obligatoire non noté			
TOTAL UE			24/0	6/30		30	3		2/0	1/3	3

TOTAL SEMESTRE 2		152/176	62/86		238	30		14,5/12,5	5,5/7,5	20
-------------------------	--	---------	-------	--	-----	----	--	-----------	---------	----

Domaine :	DROIT – ECONOMIE – GESTION					L2 120 ECTS
Mention :	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE					
Site de Dijon :	294 h	190.5 h				484.5 h
Site du Creusot :	260 h	202 h				462 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Alix PERRIN-RENARD ☎ 03.80.39.53.47 alix.perrin-renard@u-bourgogne.fr</p> <p>Site du Creusot : Aurore GRANERO ☎ 03 85 77 00 86 aurore.granero@u-bourgogne.fr</p>	<p>Virginie DELBES ☎ 03.80.39.53.19 virginie.delbes@u-bourgogne.fr</p> <p>Site du Creusot : Valérie LAGRANGE ☎ 03 85 77 40 83 valerie.lagrange@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	U.F.R. Droit et Sciences Economique & Politique 4 Boulevard Gabriel – BP 17270 21072 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés de l'année de formation : L2 AES

■ Objectifs : voir supra

■ Débouchés : entrée en 3^{ème} année de licence AES.

La **classe préparatoire aux grandes écoles "Management"**. Sous réserve de l'obtention de la 2^{ème} année et d'une sélection sur dossier, cette formation, dont les enseignements sont dispensés au lycée Montchapet et à l'Université, débouche sur l'obtention de la L3 AES tout en préparant les étudiants aux concours parallèles des grandes écoles

La **Licence Droit Administration mention Administration publique (L.A.P.)**. Les étudiants ayant obtenu le titre universitaire peuvent s'inscrire en Master de droit public.

La **Licence Professionnelle « assurance, banque, finance » spécialité chargé de clientèle**, formation dispensée en alternance avec contrat de professionnalisation.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Voir supra

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Approfondissement des fondamentaux cognitifs et méthodologiques acquis en L1, dans les mêmes champs disciplinaires.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

- les étudiants qui ont validé les semestres 1 et 2 formant la première année de Licence
- sur **décision de la commission de validation des acquis**, les étudiants titulaires de certains BTS, DUT (DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Techniques de Commercialisation ou DUT juridiques, BTS Comptabilité, Management des unités commerciales, Gestion des PMI...).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : en formation initiale s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation et en formation continue s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

La **validation des acquis de l'expérience** (VAE), décidée par la commission de la pédagogie, peut aussi permettre une admission directe en L2.

■ Les étudiants de L2 ont la possibilité de faire un stage conventionné de 1 à 3 semaines pendant les vacances universitaires. Ce stage fait l'objet d'un compte rendu obligatoire non noté.

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assorti

Abréviations utilisées dans les tableaux :

UE : unité d'enseignement ; CM : cours magistral ; TD : travaux dirigés ; ECTS : crédits européens ; CT : contrôle terminal ; CC : contrôle continu

SEMESTRE 3 SITE DE DIJON

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit administratif	26	13.5	39,5		CT+CC	2	1	3
	Economie	26	13.5	39.5		CT+CC	2	1	3
Total UE		52	27	79	8		4	2	6

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	Droit de l'entreprise	26	13.5	39.5		CT+CC	2	1	3
	Institutions internationales et communautaires	26		26		CT	2		2
TOTAL UE		52	13.5	65.5	8		4	1	5

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Comptabilité	12	12	24		CT+CC	2	1	3
	Choisir une matière	Histoire du droit du travail	24	24		CT	2		2
		Histoire de l'Administration							
TOTAL UE		36	12	48	7		4	1	5

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	LV1, FLE (1)		15	15		CC		2	2
	Techniques d'expression		7.5	7.5		CC		1	1
TOTAL UE			22.5	22.5	4			3	3

UE5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	Au choix	Espagnol ou allemand LV2 (groupes mutualisés)	12	12		CC		1	1
		Prépa concours							
		Prépro métiers de l'enseigne ^m	24 h (hors UFR)						
		Projet professionnel étudiant		6	6		CC		1
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances					Compte rendu obligatoire non noté			
TOTAL UE			18	18	3			2	2

TOTAL SEMESTRE 3		140	93	233	30		12	9	21
-------------------------	--	-----	----	-----	----	--	----	---	----

SEMESTRE 3 SITE DU CREUSOT

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit administratif	26	16		42		CT+CC	2	1	3
	Economie	20	10		30		CT+CC	2	1	3
TOTAL UE		46	26		72	9		4	2	6

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	Droit des affaires	20	15		35		CT+CC	2	1	3
	Finances publiques	26			26		CT	2		2
TOTAL UE		46	15		61	8		4	1	5

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Comptabilité	12	12		24		CT+CC	1	1	2
	Mathématiques appliquées à la gestion	16	10		26		CT + CC	1	1	2
TOTAL UE		28	22		50	7		2	2	4

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Anglais		15		15		CC		2	2
	Informatique		10		10		CC		1	1
TOTAL UE			25		25	3			3	3

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	International studies	10			10		CT	1		1
	Techniques de recherche d'emploi		6		6		CC		1	1
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances						Rapport obligatoire non noté			
TOTAL UE		10	6		16	3		1	1	2

TOTAL SEMESTRE 3		130	94		224	30		11	9	20
-------------------------	--	-----	----	--	-----	----	--	----	---	----

SEMESTRE 4 SITE DE DIJON

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit administratif	26	13.5	39.5		CT+CC	2	1	3
	Economie	26	13.5	39.5		CT+CC	2	1	3
Total UE		52	27	79	8		4	2	6

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	Droit de l'entreprise	24	13.5	37.5		CT+CC	2	1	3
	Finances publiques	26		26		CT	2		2
TOTAL UE		50	13.5	63.5	8		4	1	5

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Comptabilité	12	12	24		CT+CC	2	1	3
	Mathématiques appliquées à la gestion	20	10.5	30.5		CT+CC	1	1	2
TOTAL UE		32	22.5	54.5	7		3	2	5

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	LV1, FLE (1), LV débutant(1)		15	15		CC		2	2
	Techniques d'expression		7.5	7.5		CC		1	1
TOTAL UE			22.5	22.5	4			3	3

UE5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	Au choix	Espagnol ou allemand LV2 (groupes mutualisés)	12	12		CC		1	1
		Prépa concours	20 h (hors UFR) + stage de 2 à 4 jours						
	Au choix	Prépro métiers de l'enseignement	20 h (hors UFR) + stage de 2 à 4 jours			CT	1		1
		Introduction à la science politique	20	20					
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances						Compte rendu obligatoire non noté		
TOTAL UE		20	12	32	3		1	1	2

TOTAL SEMESTRE 4		154	97.5	251.5	30		12	9	21
-------------------------	--	-----	------	-------	----	--	----	---	----

SEMESTRE 4 SITE DU CREUSOT

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit administratif	26	16		42		CT+CC	2	1	3
	Economie	20	10		30		CT+CC	2	1	3
TOTAL UE		46	26		72	9		4	2	6

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	Droit des affaires	20	15		35		CT+CC	2	1	3
	Histoire des doctrines économiques et sociales	26			26		CT	2		2
TOTAL UE		46	15		61	8		4	1	5

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Comptabilité	12	12		24		CT+CC	1	1	2
	Sociologie juridique	26			26		CT	2		2
TOTAL UE		38	12		50	7		3	1	4

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Anglais		15		15		CC		2	2
	Informatique		10		10		CC		1	1
TOTAL UE			25		25	3			3	3

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences Professionnalisantes et d'ouverture	Choisir une matière	Technique de communication	24		24		CC		2	2
		Collectivités territoriales	24		24		CC		2	2
		LV2 Espagnol	24		24		CC		2	2
	Matière obligatoire	Projet professionnel étudiant (PPE)	6		6		CC		1	1
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances						Rapport obligatoire non noté			
TOTAL UE			30		30	3			3	3

TOTAL SEMESTRE 4	130	108		238	30			11	10	21
-------------------------	-----	-----	--	-----	----	--	--	----	----	----

Domaine :	DROIT – ECONOMIE – GESTION					L3 180 ECTS
Mention :	Administration Economique et Sociale					
Volume horaire AGT :	356 h à 402 h	126h à 154,5h				482h à 556,5h
Volume horaire AGE :	348 h à 408 h	138h à 166,5h	h	h	h	486h à 574,5h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Géraldine MAUGAIN ☎ 03.80.39.35.49 geraldine.maugain@u-bourgogne.fr	Virginie DELBES ☎ 03.80.39.53.19 virginie.delbes@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	U.F.R. Droit et Sciences Economique & Politique 4 Boulevard Gabriel – BP 17270 21072 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés de l'année de formation : L3 AES

- Objectifs : voir supra
- Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) : poursuite d'études en master ou entrée dans la vie active (voir supra)
- Compétences acquises à l'issue de la formation :
Voir supra
- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Approfondissement des fondamentaux cognitifs et méthodologiques acquis en L1 et L2, dans des champs disciplinaires spécialisés (AGE et AGT).

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Les étudiants qui ont validé les quatre premiers semestres de la Licence AES

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale :

Sur **décision de la commission de validation des acquis**, les étudiants ayant effectué un parcours L1 et L2 notamment en Droit, Science Economique et les titulaires de certains BTS, DUT (DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Techniques de Commercialisation ou DUT juridiques, BTS Comptabilité, Management des unités commerciales, Gestion des PMI...).

S'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

La **validation des acquis de l'expérience** (VAE), décidée par la commission de la pédagogie, peut aussi permettre une admission directe en L3.

■ Les étudiants de L3 ont la possibilité de faire un stage conventionné de 1 à 3 semaines pendant les vacances universitaires. Ce stage fait l'objet d'un compte rendu obligatoire non noté.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

En 3^{ème} année de licence à Dijon, 2 spécialisations sont proposées dans le cadre de certaines UE : Administration et Gestion des Entreprises-Gestion des Ressources Humaines (AGE-GRH), Administration Générale et Territoriale (AGT) orientant les étudiants soit vers les entreprises et la gestion des ressources humaines, soit vers les concours de la fonction publique.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

Abréviations utilisées dans les tableaux :

UE : unité d'enseignement ; CM : cours magistral ; TD : travaux dirigés ; ECTS : crédits européens ; CT : contrôle terminal ; CC : contrôle continu

SEMESTRE 5

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit public économique	26	13.5	39.5		CT+CC	2	1	3
	Droit du travail	28	13.5	41.5		CT+CC	2	1	3
Total UE		54	27	81	8		4	2	6

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	AGT : droit du marché intérieur de l'UE	26		26		CT	2		2
	AGT : droit des collectivités territoriales	26	12	38		CT+CC	2	1	3
TOTAL UE AGT		52	12	64	8		4	1	5
Connaissances fondamentales 2	AGE : analyse financière	24	12	36		CT+CC	2	1	3
	AGE : comptabilité analytique	24	12	36		CT+CC	2	1	3
TOTAL UE AGE		48	24	72	8		4	2	6

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	Gestion des ressources humaines	26		26		CT	2		2
	Intelligence économique	26		26		CT	2		2
	Politique économique	22		22		CT	1		1
TOTAL UE		74		74	7		5		5

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	LV1, FLE		15	15		CC		2	2
	Méthodes d'expression		9	9		CC		1	1
TOTAL UE			24	24	4			3	3

UE5	discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	Une matière obligatoire au choix	Espagnol ou allemand LV2 (groupes mutualisés)		12	12		CC		1	1
		Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement	30 h (hors UFR) + stage de 4 jours				CT			1
		Sociologie du travail	12		12		CT	1		1
		Droit du marché intérieur de l'UE (pour AGE)	26		26		CT	1		1
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances							Compte rendu obligatoire non noté		
	Une option facultative	Compétences numériques	22	4,5	26,5			Matière non évaluée		
TOTAL UE			0 à 48	0 à 16,5	0 à 48	3		0 ou 1	0 ou 1	1

TOTAL SEMESTRE 5 AGT	180 à 214	63 à 79,5	255 à 281,5	30		13 ou 14	6 ou 7	20
TOTAL SEMESTRE 5 AGE	176 à 224	75 à 91,5	263 à 303,5	30		13 ou 14	7 ou 8	21

SEMESTRE 6

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 1	Droit public économique	26	13.5	39.5		CT+CC	2	1	3
	Droit du travail	28	13.5	41.5		CT+CC	2	1	3
Total UE		54	27	81	8		4	2	6

UE2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales 2	AGT : géographie économique	26		26		CT	2		2
	AGT : histoire du droit de la santé	24		24		CT	3		3
TOTAL UE AGT		50		50	8		5		5
Connaissances fondamentales 2	AGE : histoire de la protection sociale	24		24		CT	2		2
	AGE : gestion budgétaire	24	12	36		CT+CC	2	1	3
TOTAL UE AGE		48	12	60	8		4	1	5

UE3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences complémentaires	AGT : droit fiscal public	24		24		CT	2		2
	AGT : droit des collectivités territoriales	26	12	38		CT+CC	1	1	2
	AGT : économie de l'environnement	22		22			1		1
TOTAL UE AGT		72	12	84	7		4	1	5
Compétences complémentaires	AGE : droit fiscal	24		24		CT	2		2
	AGE : marketing	24		24		CT	2		2
	AGE : économie du travail	22		22		CT	1		1
TOTAL UE AGE		70		70	7		5		5

UE4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	LV1, FLE		15	15		CC		2	2
	Méthodes d'expression		9	9		CC		1	1
TOTAL UE			24	24	4			3	3

UE5	discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalisantes et d'ouverture	Au choix	Espagnol ou allemand LV2 (groupes mutualisés)		12	12		CC		1	1
		Sociologie du travail	12		12		CT	1		1
	Stage facultatif de 1 à 3 semaines pendant les vacances						Compte rendu obligatoire non noté			
TOTAL UE			12 ou 0	12 ou 0	12	3		0 ou 1	0 ou 1	1

TOTAL SEMESTRE 6 AGT	176 ou 188	63 ou 75	251	30			13 ou 14	6 ou 7	20
TOTAL SEMESTRE 6 AGE	172 ou 184	63 ou 75	247	30			13 ou 14	6 ou 7	20

REGLES GENERALES : L1, L2, L3

■ Assiduité

- **Régime général**

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

- Toute absence doit être justifiée dans les 15 jours
- Au-delà de deux absences injustifiées par semestre (toutes matières confondues), l'étudiant perd le bénéfice du contrôle continu : l'étudiant est alors déclaré défaillant et aucun calcul de moyenne n'est fait pour la ou les sessions concernées ; il est obligé de redoubler.

- **Régime spécial**

- Le texte relatif aux « MODALITÉS DU RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS SALARIÉS », voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 08/07/2016 reconnaît la situation des étudiants qui occupent un emploi, parallèlement à leur formation.
 - Ainsi les étudiants salariés (au moins 10h par semaine) et assimilés peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et être soumis au régime spécial.
 - **A cette fin, ils doivent en faire la demande par écrit au Responsable du diplôme et fournir des pièces justificatives** dans le mois qui suit le début des travaux dirigés et au plus tard le 1^{er} novembre pour le 1^{er} semestre, le 1^{er} février pour le second semestre.
 - Ce régime se traduit par la suppression de tout contrôle continu et la dispense de l'obligation d'assiduité aux séances de travaux dirigés. Le contrôle comporte des épreuves écrites ou orales pour tous les enseignements. Les coefficients des examens correspondent au total des coefficients du régime général.
 - Les étudiants astreints à ce système, et qui en ont la possibilité, sont instamment invités à assister aux cours magistraux. Il leur est conseillé de prendre contact avec d'autres étudiants pour se procurer plans de cours, bibliographies, documents traités en TD.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées et les examens se déroulent dans le respect du référentiel des études adopté par le conseil d'administration de l'université du 8 juillet 2016 ;
Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'université.

● Sessions d'examen

Deux **sessions d'examens** sont organisées pour chaque semestre. La 2^{ème} session – 1^{er} et 2^{ème} semestres a lieu en juin. Pour être inscrits aux examens, les étudiants doivent obligatoirement s'inscrire aux options à des périodes dont les dates sont communiquées sur les panneaux d'affichage.

Pour la 2^{ème} session, l'étudiant ajourné conserve les notes du semestre acquis ou des UE acquises dès la 1^{ère} session, ainsi que toutes les notes des matières égales ou supérieures à la

moyenne dans les UE non acquises. Les notes de contrôle continu sont toutes conservées d'une session à l'autre qu'elles soient supérieures ou inférieures à la moyenne.

A la suite des deux sessions d'examens, l'étudiant ajourné conserve définitivement le semestre acquis ou les UE acquises lors des deux sessions, mais l'étudiant ne conserve aucune note de contrôle terminal ou continu, même supérieure à la moyenne, dans les UE non acquises.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Précisions :

Pour la deuxième session, dans les UE non acquises :

- l'étudiant conserve les matières pour lesquelles la moyenne du contrôle terminal et du contrôle continu est supérieure à 10
- L'étudiant repasse le contrôle terminal des matières pour lesquelles la moyenne du contrôle terminal et du contrôle continu est inférieure à 10

Les notes obtenues lors de la seconde session remplacent celles obtenues lors de la première session pour le calcul des résultats définitifs.

En cas de redoublement, seules les UE acquises sont conservées.

Les notes supérieures à 10 dans les UE non validées ne sont pas conservées.

**Conditions pour accéder au statut d'AJAC
(étudiant ajourné autorisé à composer dans l'année supérieure)
Licence AES**

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé son année de L1 ou de L2, il peut être admis dans l'année immédiatement supérieure aux conditions suivantes :

1- L'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre. Ainsi, le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit 18 ECTS validés au minimum au S1 et 18 ECTS validés au minimum au S2 pour un passage en L2 et 18 ECTS validés au minimum au S3 et 18 ECTS validés au minimum au S4 pour un passage en L3).

2- L'étudiant doit avoir validé l'UE 1 ou l'UE 2 « Connaissances fondamentales » de chaque semestre.

3- S'il remplit les conditions des points 1 et 2, l'étudiant doit demander à bénéficier du statut AJAC par un écrit adressé à la scolarité rappelant les UE qu'il a validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres. L'écrit doit parvenir à la scolarité avant la rentrée entendue comme le jour de la reprise des cours du 1^{er} semestre.

Important

- un étudiant qui n'a pas validé sa L1 ne peut accéder à la L3 en tant qu'AJAC, même s'il a validé intégralement sa L2 ;
- un étudiant qui ne formule pas la demande écrite visée au 3 avant la rentrée ne peut bénéficier du statut AJAC, sauf cas de force majeure justifiant sa demande tardive ;
- un étudiant qui n'a pas validé la totalité de sa Licence ne peut être AJAC en Master.